



Dominique Beaudoin
B.A.
Conseillère en SST

Le cercle vertueux de la prévention des risques

Les dangers en milieu de travail sont de plusieurs types : chimiques, physiques, mécaniques, etc. Ces dangers peuvent occasionner des accidents ou des maladies professionnelles. Des actions sur le plan technique, accompagnées d'activités favorisant des comportements sécuritaires, doivent alors être mises en place. La clé pour le responsable de la santé-sécurité au travail : avoir des alliés.

AVANT TOUT : ASSURER LE TRAVAIL EN ÉQUIPE AVEC VOS ALLIÉS

Afin de bien piloter les activités pour identifier les dangers et contrôler les risques qui en découlent, le porteur du dossier prévention se doit d'avoir des connaissances techniques de base en SST, mais également en communication des risques. Puisqu'il ne peut pas tout connaître et tout faire, incluant le souci d'assurer le succès de sa démarche, il doit savoir s'entourer de personnes compétentes à l'interne. Un travail d'équipe pourrait alors s'installer avec des gestionnaires et des travailleurs concernés directement par les dangers ou les membres du comité de SST, par exemple. Il doit également s'assurer que les alliés à qui il délègue des activités de prévention ont tout en main pour atteindre leurs objectifs. Bien entendu, quand l'expertise à l'interne ne peut assurer la mise en application de l'ensemble des mesures préventives, un bon réseau de collaborateurs de confiance à l'externe est de mise. Cela pourrait être le cas, par exemple, pour des études d'hygiène industrielle portant sur l'évaluation des concentrations de solvants ou des niveaux de bruit. Il pourrait aussi être question de besoins en formations spécifiques.

CONNAÎTRE LES DANGERS

Les dangers sont comme des bêtes qui dorment quelque part dans votre milieu de travail et qui peuvent attaquer si les circonstances s'y prêtent. Prenons l'exemple d'un baril de solvants dont le liquide peut entraîner de sévères irritations aux yeux en cas d'éclaboussures et en cas d'inhalation de vapeurs, de la somnolence ou des vertiges. Ce baril, s'il est entreposé de façon sécuritaire, représente un danger contrôlé, car la « bête » n'est pas réveillée. Toutefois, si vous voyez un employé manipuler ce même baril ouvert, dans un endroit peu ventilé, sans ses équipements de protection individuelle (ÉPI), vous évalueriez qu'il y a là un risque plus élevé. Aussi, une boîte peut paraître inoffensive, mais si elle est lourde et manutentionnée manuellement, dans une posture contraignante, elle pourrait entraîner des blessures importantes au dos.

PRINCIPAUX TYPES DE DANGERS QUE L'ON RETROUVE EN MILIEUX DE TRAVAIL

Exemples de types de dangers	Exemples de conséquences à la santé-sécurité du travail
Chimiques (Gaz, vapeurs, liquides, fumées, poussières, etc.)	Asphyxie, intoxication, brûlure chimique, maladie respiratoire, décès à la suite d'une explosion, etc.
Physiques (Bruit, chaleur, radiations, travail en hauteur, sol encombré, etc.)	Surdit�, brûlure, coup de chaleur, irradiation, fracture ou décès à la suite d'une chute, etc.
Mécaniques (Pièce coupante, angle rentrant, projections, etc.)	Fracture, coupure, amputation, commotion cérébrale, décès à la suite d'un écrasement, etc.
Électriques (Travail sur des composantes sous tension, fil dénudé, électricité statique, etc.)	Brûlures internes ou externes graves ou décès à la suite d'une décharge électrique/arc électrique, etc.
Ergonomiques (Posture contraignante, force, répétitivité, etc.)	Lésions musculosquelettiques (tendinite, bursite, entorse, etc.)
Biologiques (Sang contaminé, moisissures, plantes toxiques, etc.)	VIH, hépatites, allergies cutanées et respiratoires, etc.
Psychosociaux (Agression, harcèlement, surcharge continue, etc.)	Choc post-traumatique, épuisement professionnel, dépression, etc.

Ce ne sont là que des exemples; il y en a bien d'autres dangers à repérer et surveiller afin d'agir en prévention.

S'ÉQUIPER POUR MIEUX REPÉRER LES DANGERS

Plusieurs chemins mènent à l'identification des dangers et des risques qui en découlent. Regardons les principales avenues à explorer.

INSPECTION DES LIEUX DE TRAVAIL

L'inspection des lieux a pour but de rendre le milieu plus sain et plus sécuritaire. Elle est basée sur la reconnaissance et le contrôle des dangers identifiés lors de la tournée (absence de protecteur, encombrement des lieux, etc.) avant qu'ils contribuent à un accident ou à une maladie professionnelle.

Il existe divers types d'inspection :

- Inspection informelle : Interventions prévisibles, mais non préméditées, elles se font à tout moment de la journée. C'est une identification spontanée des dangers et des risques lors des :
 - tournées quotidiennes du superviseur;
 - déclarations de situations dangereuses par les employés.
- Inspection formelle ou planifiée : Il s'agit ici d'une démarche structurée, planifiée dans le temps par un horaire préétabli. C'est une démarche requérant de la préparation, le suivi des correctifs et une reddition de comptes. Voici quelques exemples d'inspections planifiées avec ou sans thème :
 - inspection générale d'un secteur (tous les aspects du secteur);
 - inspection avant-départ ou avant usage (machine, équipement, etc.);
 - inspection spécifique ou thématique (sécurité machine, ergonomie, mesures d'urgence, etc.)

ENQUÊTE ET ANALYSE D'ACCIDENTS ET DE QUASI-ACCIDENTS

L'enquête consiste à recueillir les faits, de manière objective, puis à rédiger la séquence chronologique des événements. Elle sert à comprendre les circonstances qui ont mené à l'accident ou au quasi-accident. Les situations anormales ou non souhaitées sont par la suite analysées afin d'identifier des solutions et d'élaborer un plan d'action.

Il ne faut pas limiter nos enquêtes qu'aux événements ayant entraîné une blessure. La présence d'une situation à risque, un événement ayant entraîné des bris matériels (ex. : un chariot élévateur qui percute un palettier), et même les situations où il n'y a eu aucun dommage, mais où il en aurait fallu de peu pour qu'une blessure grave survienne, sont des avertissements à ne pas ignorer. Les quasi-accidents avec un potentiel de gravité sont donc des événements à enquêter.

ANALYSE DE LA SÉCURITÉ DES TÂCHES

Cette activité consiste à étudier les différentes étapes d'une tâche afin de découvrir les dangers et les risques qui en découlent et, par la suite, de déterminer la façon la plus sécuritaire et productive d'exécuter la tâche. C'est une démarche complète, appropriée pour les tâches les plus dangereuses, comme l'entrée en espace clos.

On favorisera cette approche pour les tâches :

- au cours desquelles les accidents sont fréquents et entraînent des blessures graves;
- dont les circonstances ou les produits en cause peuvent avoir de graves impacts (blessures/maladies graves);
- nouvelles, ou rarement effectuées (les dangers sont méconnus);
- modifiées (peut représenter de nouveaux dangers).

ÉVALUER LES NIVEAUX DE RISQUES

Votre rôle en tant que responsable de la SST, c'est d'abord d'amener vos équipes à reconnaître les dangers, puis à évaluer leur niveau de risque. On se base généralement sur trois facteurs :

- gravité (ex. : la pire lésion vraisemblable pouvant survenir);
- fréquence de la tâche exposant au danger;
- probabilité (ex. : probabilité que les conséquences se manifestent en tenant compte des mesures préventives en place. On pense entre autres s'il n'existe aucune mesure de sécurité, ÉPI seulement, protection entre le danger et l'individu, élimination à la source).

On rapporte nos données dans une matrice afin d'évaluer les niveaux de risque : des actions et des délais de correction y sont associés afin d'agir par priorités.

RÉDUIRE LES RISQUES : SIX NIVEAUX D'EFFICACITÉ

Une fois les situations à risque évaluées, six niveaux



d'efficacité des mesures de réduction du risque sont à explorer, dans l'ordre de priorité énuméré ci-dessous :

- 1- élimination à la source : le danger est retiré du milieu de travail (ex. : conception de l'équipement de manière à ce que le danger ne soit plus présent, réaménagement des lieux afin d'avoir plus d'espace, etc.);
- 2- remplacement : le niveau de risque du danger est diminué par un remplacement (ex. : produit chimique moins toxique, machine moins bruyante, etc.);
- 3- contrôle technique : on réduit l'accès au danger ou à son exposition si le contrôle technique est mis en application (ex. : ventilation par aspiration à la source, équipement de manutention de charges, protecteurs sur des pièces en mouvement, etc.);
- 4- sensibilisation à la présence du danger (signalisation) : moyens techniques qui aident les travailleurs à détecter plus facilement les dangers (ex. : voyants et alarmes sonores, panneaux avertisseurs, etc.);
- 5- mesures administratives : méthodes qui améliorent la capacité des travailleurs à travailler en toute sécurité (ex. : ordre et propreté, inspections des équipements, procédures de travail sécuritaire telles le cadenassage, l'entretien préventif, l'information, la formation, etc.);
- 6- équipements de protection individuelle : équipements portés par les travailleurs, si les moyens de prévention vus précédents ne sont pas suffisants (ex. : lunettes de sécurité, visière, appareil de protection respiratoire, gants, etc.).

REJOINDRE LES INDIVIDUS AVEC DE SAINES MESURES ADMINISTRATIVES

Ces six niveaux de mesures sont importants, mais celui basé sur les mesures administratives touche de près les individus et vise aussi à générer des changements de comportements. C'est donc un incontournable. Prenons les règles de sécurité de votre établissement : tous les employés doivent en comprendre le sens, la raison d'être et l'application. Elles doivent être accompagnées d'une bonne raison pour les appliquer, soit les risques à la SST à contrôler.

Ces règles et procédures font l'objet de séances d'information et de formation auprès des employés.

Par information, on entend diffusion de connaissances qui visent à provoquer une prise de conscience chez l'employé. Par formation, on entend orienter l'activité, de façon qu'elle fournisse les connaissances et le développement des habiletés nécessaires pour réagir efficacement aux situations dangereuses. Enfin, si malgré vos efforts, les pratiques sécuritaires ne sont pas respectées, l'application de mesures disciplinaires équitables a sa place.

QUELQUES CLÉS POUR MIEUX REJOINDRE VOS EMPLOYÉS

- Les consignes générales en matière de SST sont affichées à des endroits accessibles à tous les employés et les procédures sont faciles d'accès aux personnes concernées.
- Les séances d'information et de formation incluent des photos prises par exemple, lors d'une inspection. Une photo de type « AVANT » et « APRÈS » favorise la sensibilisation des employés aux dangers qui les entourent et les encouragent à continuer de participer à la recherche de solutions.
- Il y a la formation, mais également l'entraînement et la supervision en lien avec les sujets couverts (ex. : cadenassage, produits dangereux, entretien des ÉPI, etc.)

CONCLUSION

Travailler en équipe pour identifier les dangers qui rôdent et évaluer les risques qui en découlent favorisera le meilleur choix de mesure corrective à appliquer, car le tout sera adapté aux besoins du milieu. Impliquer gestionnaires et employés dans la diffusion des séances d'information et de formation est un pas de plus vers la prise de conscience des risques et l'adoption de comportements sécuritaires. Plus les mesures préventives seront reconnues, plus il y aura de personnes qui auront le goût de contribuer à l'amélioration continue dans la démarche de prévention des risques. Voilà pour vous un beau cercle... vertueux !

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES :

- « Formation à la supervision », Centre patronal SST, janvier 2019.
- « Identifier et évaluer les dangers et les risques en milieu de travail », Centre patronal SST, janvier 2019
- « Outil d'identification des risques », CNEST, janvier 2016
- « Analyse de la sécurité des tâches », CCHST, décembre 2016
- « Contrôle des dangers », CCHST, janvier 2018